

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze

Le quinze décembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal :** le 09 décembre 2014

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 21 Votants : 24**

**PRESENTS:** Mme AMELINE Yolande- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. BOCENO Julien- Mme BOMPOIL Jocelyne- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- Mme DESMOTS Isabelle- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre- M. SEIGNARD Jérôme

**ABSENTES EXCUSÉES :** Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme PANHELLEUX Françoise

**ABSENTS :** M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise-

**POUVOIRS :** Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle à M. PRAT Pierre

Mme HUGUET Evelyne à M. DAVID Gérard

Mme LEVRAUD Françoise à M. GUIHARD Alain

**Secrétaire de séance :** M. SEIGNARD Jérôme

**Délibération n°2014D153 :**

**Assainissement collectif**

**Surtaxe 2015 des usagers**

Après avoir rappelé les tarifs 2014 de la surtaxe du service d'assainissement collectif et présenté les programmes en cours et à venir, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les tarifs à appliquer en 2015 pour les usagers.

	<b>Rappel tarifs H.T. 2014</b>
<b>Prime fixe</b>	39,00 €
<b>Tranche 1 (1 à 30 m<sup>3</sup>)</b>	1,43 € le m <sup>3</sup>
<b>Tranche 2 (&gt; 30 m<sup>3</sup>)</b>	2,96 € le m <sup>3</sup>

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à fixer les tarifs Hors Taxes 2015 concernant la surtaxe assainissement qui sera perçue par la Commune.

**Le conseil municipal, après délibération,**

La délibération du 2 décembre 2013 fixant les redevances d'assainissement pour 2014,  
Considérant les besoins budgétaires,

Décide à l'unanimité de majorer de 5 % les tarifs de 2014 ce qui donne les montants  
suivants pour 2015 :

	Tarifs HT 2015 de la commune
Prime fixe	40,95 €
Tranche 1 (1 à 30 m <sup>3</sup> )	1,50 €/m <sup>3</sup>
Tranche 2 (> à 30 m <sup>3</sup> )	3,11 €/m <sup>3</sup>

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain GUIHARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

056-215601477-20141215-2014D153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2014

Publication : 18/12/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.